

*Bienvenue dans cette deuxième édition de la newsletter d'AC !!, éditée par notre association qui vous propose une synthèse de ses actions.*

**Notre association citoyenne et indépendante, défend l'intérêt général, lutte contre la corruption, les atteintes à l'environnement et à la santé, protège les lanceurs d'alerte.**

## Actualités

- Le 15 juin 2023, notre association a fêté ses deux ans d'existence. A cette occasion, notre président a remercié les nombreux adhérents et les journalistes indépendants qui aident l'association, et a rappelé qu'autour de lui des administrateurs bénévoles expérimentés s'impliquent quotidiennement dans la lutte contre la corruption et la protection des lanceurs d'alerte.
- Lors de la journée mondiale des lanceurs d'alerte, le 23 juin 2023, la défenseure des droits a salué ceux qui osent dire la vérité. Elle a tenu à réaffirmer son engagement auprès des lanceurs d'alerte et sa détermination à assurer leur protection. Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur son site : [La Défenseure des Droits](#).
- En juillet 2023, L'AFA, l'Agence Française Anticorruption, a publié son rapport d'activité 2022 détaillant en particulier les nouvelles modalités de contrôle, les guides pratiques et outils innovants, les programmes de mise en conformité décidés à l'issue des CJIP (Convention Judiciaire d'Intérêt Public) et son futur plan national : [AFA](#).
- Le 12 juillet 2023, notre association a participé à une conférence-débat au festival dédié à l'environnement « Valguademar Vallée Refuge » au cours duquel AC a expliqué ses actions concernant des dérives au prétexte de la préservation des écosystèmes, des affaires mêlant intérêts publics et privés, présentées par notre président accompagné de deux de nos référents-administrateurs ainsi que Stéphanie Fontaine, journaliste indépendante.
- En octobre 2023, l'Observatoire de l'Ethique Publique a publié un guide pratique de déontologie de la vie publique locale concernant la maîtrise des risques d'atteinte à la probité dans les collectivités territoriales : [Observatoire de l'éthique publique](#).
- Il faut noter qu'en deux ans et demi, notre association a déposé plus de vingt plaintes, certaines non médiatisées sur demande des procureurs en raison des enquêtes en cours.
- Lors de notre dernier conseil d'administration du 26 octobre, de nouveaux référents ont été nommés : Eric Darques et Patrick Couvez (59), Françoise Verchère (44), Christophe Hébert (34), Michel Bouyer (49).

## Les affaires en cours

- Octobre 2023 : AC porte plainte contre X à la suite de révélations de lanceurs d'alerte concernant des problèmes de voiries, de surfacturations, de faveurs et autres gabegies, visant la mairie de Glatigny (57).
- Septembre 2023 : notre association a déposé une plainte contre X dans le dossier d'abus de biens sociaux et d'abus de confiance, conduisant le gestionnaire du Mulhouse Olympic Natation devant le tribunal judiciaire ; l'agglomération devant être également sur le banc des accusés le 16 novembre prochain.
- Août 2023 : l'éolien en mer : AC travaille depuis plusieurs mois sur ce dossier grâce à des lanceurs d'alerte et se réserve le droit de saisir le PNF et le parquet Environnement : voir l'article de Léo Le Calvez du 8 août « La machine à cash » paru dans le média Factuel.
- Juillet 2023 : dépôt de plainte contre X dans l'affaire de diplôme des secrétaires de la mairie de Silly-sur-Nied (57), en raison de l'opacité entourant l'organisme de formation et le rôle tenu par le maire lui-même directeur pédagogique d'un institut de formation.
- Juillet 2023 : l'affaire de Carhaix, pour laquelle AC a déposé pas moins de 3 plaintes dont 2 instruites à ce jour et 1 signalement à la HATVP, a conduit le parquet de Brest à ouvrir une enquête préliminaire confiée à la police judiciaire.
- Juillet 2023 : notre association a été suivie par le procureur dans l'affaire d'Anould (88), plainte ayant été déposée pour soupçons de détournements de biens publics sur l'employée de mairie. Son renvoi en correctionnelle est prévu en mai 2024. AC sera représentée par son avocat.
- Juin 2023 : la série #Thionvileaks tient les citoyens en haleine. En effet, quelques 15 épisodes sont prévus pour la saga de Thionville qui continue (voir article du 26 juin du journaliste Charles Michel dans le Virgule.lu). Rappelons que AC a saisi le 12 avril dernier le Parquet financier pour escroquerie, abus de confiance et prise illégale d'intérêts mais aussi le JIRS (Juridiction interrégionale spécialisée dans la lutte contre la criminalité et la délinquance organisée) de Nancy.

*Vous pouvez aussi nous suivre sur [Twitter](#) et sur [Facebook](#).*

Remerciements chaleureux aux bénévoles  
Novembre 2023 © par AC !! Anticorruption